

## Ce que nous réserve l'avenir

A bien des égards, l'Europe est victime de ses propres succès. L'appauvrissement politique, le pessimisme latent, la fuite que représente la philosophie du „small is beautiful”, le nationalisme étroit et les tonnes de paperasse qui nous submergent, tout cela constitue le symptôme de la décadence de l'Etat bienfaiteur européen.

La croissance de la Communauté est bloquée depuis un certain temps et il s'avère que la crise économique constitue un handicap plus qu'une incitation à l'action commune.

Nous sommes tous d'accord pour dire que, si nous sommes parvenus jusqu'ici à résister à la tempête, nous le devons au Marché commun.

Nous sommes tous d'accord pour dire que, si nous agissons isolément, le redressement économique sera impossible. Nous sommes tous d'accord pour dire que les problèmes du chômage, de l'inflation et de l'énergie exigent de nous des solutions communes.

Et pourtant, nous n'arrivons pas à prendre les décisions qui s'imposent !

Quelle situation paradoxale ! Nous traînons les pieds, nous doutons de l'avenir de l'Europe et, pourtant nous savons bien que seule une approche européenne est capable de préserver notre prospérité et notre liberté.

Les idées ne manquent pas. La Commission européenne n'est pas restée inactive. Ses propositions dans le cadre du „Mandat” pourraient ouvrir

la voie d'une véritable „percée” de l'Europe. Et il y a aussi le plan Genscher-Colombo. Et le „plan de relance” français. Et les récentes propositions de la Commission en vue d'un renforcement du Système monétaire européen. Quant au Parlement européen, il a démontré qu'il n'était pas non plus à court d'idées.

Donc, nous n'avons que l'embarras du choix.

Mais quand vient le moment de prendre des décisions (ou d'en payer le prix) tout change. La machinerie européenne est en panne. C'est là tout le problème.

En dépit de leurs insuffisances, les Communautés européennes constituent une réalité économique et juridique. Inutile de revenir là-dessus. Mais nous n'avons plus la foi dans l'avenir politique de l'Europe, nous avons perdu notre identité européenne. Ne nous étonnons donc pas que l'homme de la rue se détourne de plus en plus de l'Europe, alors même qu'il a la possibilité d'élire les membres du Parlement au suffrage universel.

Au fur et à mesure que la situation économique empire, ce manque de volonté politique s'avère de plus en plus néfaste. Nous nous trouvons dans une dangereuse impasse. Il nous faut mobiliser toutes les forces politiques de l'Europe et nous arracher à notre indécision. Si nous n'y parvenons pas, l'érosion politique nous conduira irrésistiblement à la désintégration économique, avec toutes les conséquences qui en résulteront pour l'emploi et la prospérité.

FRANS ANDRIESSEN,  
membre de la Commission européenne

## Cour de Justice

### Le „Cartel des livres”

La Cour de Justice des Communautés Européennes a, par une ordonnance en référé, suspendu l'exécution de la décision de la Commission du 25 novembre 1981 signifiant aux associations des éditeurs flamands (VBVB) et néerlandais (VBBB) de mettre fin à leur accord qui impose des prix fixes aux livres de langue néerlandaise. Une exception : les associations d'éditeurs ne peuvent plus sanctionner leurs membres qui n'observent pas volontaire-

ment les règles de cet accord.

La Cour doit maintenant se prononcer sur le fond de l'affaire.

### La loi Vandervelde

La loi Vandervelde qui interdit la consommation d'alcools au-dessus de 22° dans les lieux publics n'est pas contraire au Traité CEE et peut donc rester d'application en Belgique.

Un restaurateur de la région liégeoise, condamné par le tribunal pour avoir servi des boissons alcoolisées de plus de 22° s'était pourvu en appel puis en cassation. La Cour de Cassation a demandé l'avis de la Cour de Justice européenne

qui a conclu que la loi Vandervelde n'est pas en contradiction avec les règlements communautaires puisqu'elle n'est pas discriminatoire et s'applique aussi bien aux boissons nationales, qu'étrangères et n'est pas contraire à la libre circulation des produits.

### Cumul

La Cour du Travail de Mons a posé à la Cour de Justice plusieurs questions relatives à la sécurité sociale des travailleurs migrants. Il s'agissait de savoir si une femme, de nationalité italienne, bénéficiant en Italie

*Suite à la page 3*

## Dans ce numéro :

- 2 B.E.I.-Fonds Social Européen
- 3 Egalité des chances pour les femmes
- 4 La CE et le conflit des Malouines
- 5 Fondation Européenne
- 6 Le Sommet de Versailles
- 11 L'Europe tabagique - TV européenne
- 14 Adieu à Walter Hallstein - Dialogue Parlement-Commission

# Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.)

En 1981, conformément à ce qui est désormais une tradition, la B.E.I. a orienté près des 3/4 du volume total de ses prêts vers les quatre pays membres qui connaissent les plus graves problèmes structurels : l'Italie, l'Irlande, la Grèce et le Royaume-Uni.

Mais si l'objectif central de la B.E.I. est resté le même pendant un quart de siècle, durant cette période ses activités ont connu des transformations majeures. Pour résumer disons que la B.E.I. :

- s'est développée à un rythme spectaculaire et probablement imprévu, notamment depuis le milieu des années 70;

- a été chargée de nombreuses tâches supplémentaires;

- s'est orientée vers de nouvelles activités;

- a défini de nouvelles priorités en tenant compte de l'évolution de la situation économique, tout en restant fidèle à sa raison d'être initiale.

Les prêts qu'elle accorde, que ce soit à des organismes d'Etat, à des entreprises publiques ou à des sociétés industrielles, sont décidés, dans une très large mesure, d'après les règles bancaires traditionnelles.

Pourquoi les investisseurs s'adressent-ils à la B.E.I. ?

Il y a à cela au moins deux bonnes raisons. D'une part, il se peut que les capitaux

soient rares dans le pays de l'emprunteur potentiel. D'autre part, la B.E.I. accorde généralement des conditions légèrement plus favorables pour la part qu'elle est prête à financer.

La B.E.I. emprunte désormais des sommes très importantes sur les marchés financiers internationaux, elle peut donc généralement obtenir les crédits à un taux légèrement plus favorable que les organismes publics ou les particuliers. La grande majorité des opérations auxquelles la B.E.I. est habituellement appelée à participer nécessitent invariablement des sommes considérables. En règle générale, la contribution de la B.E.I. pour chaque projet ne peut être inférieure à 40 millions de F.B.

La B.E.I. a connu un démarrage assez lent. Ce n'est qu'en 1969, c'est-à-dire plus de 10 ans après sa création, que le volume total des prêts en cours a atteint la barre du milliard d'Ecus. Huit ans plus tard, en 1977, dépassant de loin le taux de croissance économique constaté pendant cette période, le chiffre a sextuplé pour atteindre 6,5 milliards d'Ecus. Pendant les 4 années suivantes, le volume total des prêts en cours a encore augmenté de plus de 17 milliards d'Ecus, en dépit de la grave récession que la CEE

a traversée pendant la majeure partie de cette période.

En réalité, la dégradation de la situation économique de ces dernières années, et plus particulièrement l'augmentation rapide et jusqu'à maintenant incontrôlée du chômage, a mis en évidence l'importance de l'effort de ces crédits de la B.E.I. sur le marché de l'emploi. La grande masse des prêts B.E.I. va désormais aux régions où les taux de chômage sont très supérieurs à la moyenne communautaire.

Les investissements qui ont pu être réalisés en 1981, grâce à la participation de la B.E.I. devraient avoir favorisé la création (ou le sauvetage) de 31.000 emplois à plein temps, surtout dans l'industrie. En outre, la construction et les autres travaux rendus possibles par les investissements réalisés l'année dernière représentent l'équivalent de 450.000 emplois pendant un an.

Sur le plan humain, les mesures prises par la banque ne sont pas du tout inexistantes. On peut raisonnablement penser que les 140.000 familles rurales qui ont bénéficié des projets d'irrigation financés par la B.E.I. jouissent maintenant d'un niveau de vie très supérieur.

Les opérations de la B.E.I. s'étendent maintenant bien au-delà du territoire des Etats membres, même si

ces derniers représentent encore la part du lion. Fréquemment, les ministres de la CE ont chargé la banque d'accorder une assistance financière à des projets qu'ils avaient adoptés pour ces pays et des régions extérieures de la Communauté, comme les Etats ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique), la Grèce (avant son adhésion), la Turquie et d'autres pays. Citons comme exemple, une cimenterie commune à trois pays d'Afrique de l'Ouest, un pont sur le Bosphore, la modernisation des ports au Portugal.

En 1981, les prêts globaux ont permis plus de 860 investissements particuliers, contre seulement 520 l'année précédente. Presque tous les crédits sont allés à des petites entreprises indépendantes et ils ont permis de créer relativement plus d'emplois nouveaux que les grands projets traditionnels. Or, bien que les activités de la B.E.I., qui ont commencé à la fin des années 1960 et ont connu un démarrage assez lent, se soient considérablement développées dernièrement, il est probable qu'il existe encore dans la CEE de nombreux chefs d'entreprises qui, à une époque où l'argent est rare et cher, ignorent encore l'existence de cette intéressante source de financement.

## Projets belges soutenus par le Fonds Social

1ère série 1982

Secteur	Promoteur	Buts	Concours communautaires	Nombre de personnes concernées
Migrants	Régie pour l'aménagement de l'agglomération de Bruxelles	Projet de formation pour des immigrés délégués au Conseil en matière de contrats de location et de problème d'urbanisme.	1,4 millions FB	30
Agriculture	Coopérative de Recherche et d'Animation du Brabant Wallon de l'Est	Recyclage d'agriculteurs en matière de culture maraîchère biologique.	1,392 millions FB	10
Formation	ASBL Science-Service-Travail	Donner à des travailleurs sous-prolétaires les moyens d'une prise en charge de leur apprentissage au travail et à l'intégration sociale.	5,325 millions FB	10
Recherche	Centre de Recherches Scientifiques et Techniques de l'Industrie des Fabrications Métalliques (C.R.I.F.)-Liège	Formation d'ingénieurs chômeurs à la gestion de l'énergie, à la robotique, et aux matériaux composites	5,787 millions FB	30

# Egalité des chances pour les femmes

La Commission des Communautés Européennes a proposé au Conseil de Ministres un nouveau programme d'action de la Communauté sur la promotion de l'égalité des chances pour les femmes, programme qui s'étend sur trois ans : 1982-1985.

Ce programme confirme le rôle de pionnier de la Commission, dans le processus visant à l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes dans la société européenne, particulièrement en matière d'emploi.

## L'action communautaire

Le dernier programme de la Communauté destiné à améliorer la situation des travailleuses comprenait trois directives du Conseil.

Par ces instruments juridiques à partie obligatoire que sont les directives du Conseil de Ministres, la Communauté a pu jouer un rôle de stimulation vis-à-vis des pays membres et a accéléré l'adoption des législations nationales en la matière.

L'action communautaire s'est également matérialisée au travers du Fonds social européen, Fonds qui est intervenu en faveur des femmes en apportant un soutien financier aux mesures de formations spécifiques

*Suite de la p. 1*

d'une indemnité d'invalidité et admise au bénéfice de l'allocation de chômage belge, après avoir été reconnue apte par un médecin conseil belge, pouvait cumuler ses deux indemnités. La Cour a répondu que lorsque l'accès selon la législation nationale d'un Etat membre, d'un travailleur migrant au bénéfice de l'allocation de chômage dépend de son aptitude au travail et que cette aptitude au travail a été admise par les autorités compétentes dudit Etat, l'on ne saurait refuser au travailleur le bénéfice de l'allocation de chômage pour le motif qu'il perçoit dans un autre Etat membre une pension d'invalidité établie selon les règles communautaires.



Le 30 avril avait lieu au Bureau d'Information une journée d'études organisée par la section francophone du Conseil National des femmes belges sur „l'action pour les droits des femmes”. De gauche à droite : Mmes VAYSSADE, vice-présidente de la Commission d'enquête sur la situation de la femme en Europe au Parlement européen, Fanny FUKS, présidente du CNFBF, Fausta DESHORMES, service d'information pour les femmes à la Commission, Mr. J. POORTERMAN, directeur du Bureau d'Information.

conçues afin de faciliter l'accès des femmes aux emplois dans lesquels elles étaient traditionnellement sous-représentées.

## Le Contexte économique et social

L'action de la Communauté en faveur des femmes se situe dans la ligne d'une politique de longue haleine qui risque d'être partiellement freinée par les difficultés économiques actuelles. La plupart des travailleuses se trouvent en situation d'emploi précaire, notamment dans les secteurs non qualifiés, ainsi que dans ceux du travail à temps partiel et temporaire.

Les femmes sont directement touchées par la situation économique; par exemple, par les effets de réduction des dépenses publiques dans les infrastructures sociales, telles les crèches et l'éducation pré-scolaire, ou encore par l'introduction de technologies permettant des économies de main-d'œuvre dans les travaux de secrétariat ou encore le commerce de détail, secteurs où la prépondérance des femmes est dominante. Car en dépit de la crise économique, la demande de travail de la part des femmes croît sans cesse et doit désormais être considérée comme un phé-

nomène irréversible. Chercher à maintenir les femmes au foyer pour résoudre les problèmes actuels de l'emploi serait une solution illusoire.

Deux séries d'actions sont contenues dans le nouveau programme.

Une première série d'actions a pour objectif de compléter l'égalité de traitement par le renforcement des droits individuels.

En matière de sécurité sociale, la Commission va poursuivre son rôle de garant du respect et de la mise en œuvre des directives avec recours, si nécessaire, aux procédures d'infraction.

Si la Commission a également pour but d'assurer une interprétation cohérente des directives, elle doit clarifier certaines notions juridiques - la discrimination indirecte, la notion de chef de famille - ainsi que les implications des directives, par exemple en droit civil, commercial et fiscal.

Les préoccupations juridiques de la Communauté en l'espèce sont le reflet du problème des droits individuels de la femme.

L'action de la Communauté est plus concrète dans les domaines du développe-

ment des possibilités de congé parental ou du congé pour raisons familiales ou encore de la protection de la femme pendant et après la grossesse. La seconde série d'actions concerne la réalisation de l'égalité des chances dans les faits, en particulier au moyen de programmes d'actions positives. Il s'agit de neutraliser ou de surmonter les obstacles non juridiques, notamment les contraintes et les conditionnements d'attitudes fondés sur la ségrégation traditionnelle des rôles dans la société.

Par le canal du Fonds social européen et du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), il y aurait lieu de développer l'orientation, la formation et le perfectionnement professionnels en vue d'encourager les femmes à occuper des emplois non traditionnels et à les préparer à l'impact des nouvelles technologies de l'information.

La Commission a programmé seize actions spécifiques après avoir consulté les partenaires sociaux en coopérant étroitement avec le Groupe de liaison permanent pour l'égalité des chances. La Commission a d'ailleurs décidé d'accorder à ce Groupe un statut consultatif permanent.

# La Communauté Européenne et le conflit des îles Malouines

Pour la première fois de son histoire, la Communauté a décrété un embargo total sur les produits en provenance d'un pays avec lequel elle vit en paix et entretient des relations diplomatiques normales : cela s'est passé le 16 avril 1982, contre l'Argentine, dans le cadre du conflit des îles Malouines.

Pour la première fois de nombreux citoyens, y compris des citoyens britanniques, ont pris conscience du fait que la Communauté est plus qu'un Club de dix pays qui passent leur temps à marchander pour préserver leurs intérêts nationaux.

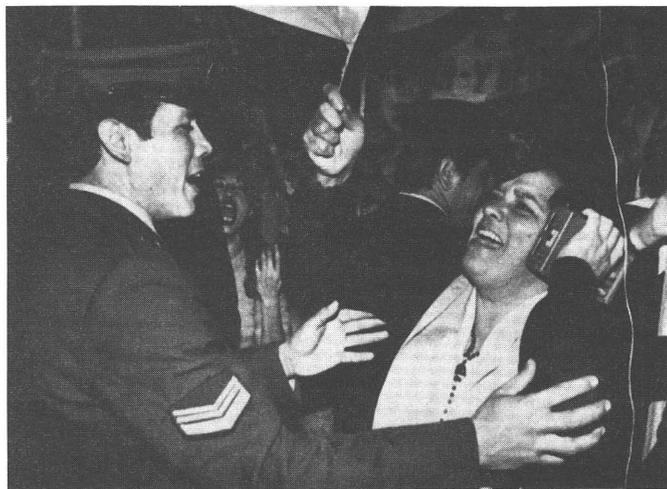
Mais cette décision concernant l'Argentine est aussi remarquable à d'autres égards.

## Cinq conséquences

1. La Communauté a mis en place des mesures de politique commerciale pour atteindre des objectifs de politique étrangère. L'embargo, qui n'inclut pas les contrats en cours et qui a été limité à un mois, devrait affirmer de façon indiscutable que la Communauté est prête à peser de tout son poids économique et politique pour amener les intéressés à résoudre ce conflit par des voies pacifiques.

2. La Communauté, comme entité, est venue en aide à un seul Etat membre dont les droits avaient été bafoués de manière flagrante par un pays tiers. Jamais auparavant dans l'histoire de la Communauté, la solidarité intracommunautaire ne s'était manifestée de façon aussi évidente - jamais auparavant un Etat n'avait fait appel aussi précisément au soutien de ses partenaires en matière de politique étrangère en réclamant : rupture des relations diplomatiques, embargo total ou partiel, interruption immédiate des livraisons d'armes, fin des crédits d'exportation soutenus par l'Etat et des tarifs douaniers préférentiels.

3. En décrétant un embargo temporaire, la Commission a démontré qu'elle pouvait réagir sans délai dans une situation délicate. Chronologie : le 2 avril 1982,



Soutien populaire à la politique du gouvernement militaire argentin.

l'Argentine occupe les îles Malouines; le lendemain, la Communauté condamne l'invasion dans une déclaration formelle. Le 6 avril, le gouvernement britannique demande le soutien de ses partenaires; le 9 avril, la Commission propose un embargo temporaire sur les importations. Le 10 avril, la Communauté annonce l'embargo; le 16 avril, et par procédure écrite, une décision formelle est prise; le même jour, cette décision est publiée au journal officiel et entre donc en vigueur.

4. Dans un délicat problème de politique extérieure, les Etats membres ont choisi une action commune fondée sur le Traité de Rome plutôt que des mesures coordonnées sur le plan national; et cela, en dépit de certaines traditions bien enracinées. Cet acte constitue, en tout cas, un précédent d'importance. La question de savoir si les mesures de *politique commerciale*, prévues à l'article 113 du Traité instituant la Communauté, peuvent ou non être prises en vue d'atteindre des objectifs de *politique extérieure* est ainsi, „en pratique”, résolue.

Les Dix ont opté pour une action commune, car ils ont jugé qu'elle serait plus efficace qu'une simple action coordonnée au niveau national. Cela peut paraître incroyable, c'est pourtant ainsi : en se fondant sur le droit communautaire, il était possible de mettre en place rapidement l'embargo sur les importations et dans

tous les pays de la Communauté simultanément.

Naturellement, la parfaite synchronisation des mesures décidées était la condition indispensable à l'efficacité de l'embargo. Compte tenu de la diversité des procédures légales et administratives dans chaque pays membre, il aurait bien fallu deux à trois semaines avant que les Etats membres mettent en place un embargo national. L'effet politique recherché aurait, alors, été en grande partie annulé.

5. Le caractère artificiel de la séparation entre les questions qui sont du ressort de la Communauté et celles relevant de la Collaboration Politique Européenne (C.P.E.) a été à nouveau démontré, et la séparation s'est révélée „sans fondement”. En effet, durant les quelque 14 jours de concertation à propos de l'embargo, les Directeurs Politiques des Ministères des Affaires Etrangères des Dix ne se sont réunis qu'une fois. Les consultations essentielles se sont déroulées entre les Représentants Permanents et la Commission. Il est donc clair que, lorsqu'il s'agit de transcrire des intentions politiques en actes juridiques, la Communauté et ses procédures sont „compétentes”.

Par ailleurs, outre la Communauté, seuls le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, c'est-à-dire les pays membres du Commonwealth „blanc”, de même que la Norvège, ont répondu au vœu britannique en prenant

des mesures contre l'Argentine.

## Réactions

La réaction de la Communauté a été attentivement observée non seulement par les Européens, mais aussi par toute l'Amérique Latine, les Etats-Unis et, bien entendu, par l'Argentine elle-même. En fait, presque personne ne s'attendait à une réaction aussi résolue, pas même la Communauté... Pour un petit groupe d'îles au fin fond de l'Atlantique Sud, la Communauté oserait-elle vraiment remettre en question des intérêts économiques solides ? (en 1980, les importations s'élevaient à environ 11,7 milliards de FF). Elle l'a fait, et par là quelques Etats membres ont probablement vu plus loin que la résolution de la crise des îles Malouines.

A Washington, on a bien entendu soigneusement noté que la Communauté avait réagi plus rapidement et plus unanimement dans la crise des îles Malouines qu'après la proclamation de la loi martiale en Pologne - sans parler de la crise iranienne, qui succéda à la prise d'otages en 1980. La Communauté a-t-elle vraiment eu deux poids, deux mesures pour évaluer ces trois crises ?

Dans le cas de la Pologne, il s'agissait de manifester le désapprobation des pays de l'Ouest face au comportement soviétique. Ni les Etats-Unis, ni les pays de la Communauté n'ont jamais pensé pouvoir modifier la situation en Pologne par un embargo commercial total. Une telle tentative aurait été d'emblée vouée à l'échec (et, de plus, elle aurait considérablement desservi les intérêts économiques de la Communauté). Dans le cas de l'Argentine, on pouvait au moins espérer infléchir la position du gouvernement par des sanctions économiques, il ne faut pas oublier que le quart des exportations de l'Argentine est destiné à la Communauté.

Dans le cas de l'Argentine est aussi intervenu un autre facteur que l'on pourrait nommer un effet de la soli-

# Fondation européenne

darité européenne : l'Etat membre Grande-Bretagne a fait appel à ses partenaires à propos d'un groupe d'îles qui, en vertu du Traité d'adhésion de 1972, appartient aux territoires d'Outre-mer de la Communauté.

Il s'avèrait politiquement et économiquement plus facile de décréter des restrictions d'importations que de fixer des limitations d'exportations. En ce qui concerne les importations, on peut toujours s'approvisionner ailleurs, surtout dans le cas des exportations argentines. Elles se composent essentiellement de viande, de blé, de laine, de textile, de pommes ou même d'ail; autant de marchandises pour lesquelles on trouve facilement des produits de substitution.

Pourtant, même si l'on considère que l'embargo est positif dans la perspective de l'intégration politique européenne, il n'y a pas matière à se réjouir. Les sanctions économiques sont pour la plupart des armes „émoussées”, elles sont toutefois suffisamment effilées pour blesser celui qui les utilise.

Il se trouve toujours assez d'opportunistes (tant parmi les gouvernements que parmi les individus) qui ne sont pas particulièrement impressionnés par les violations du droit et mettent à profit, sans délai, chaque perturbation internationale. Plus une crise dure, plus ces gens-là profitent - plus les relations économiques et politiques entre la Communauté et l'Amérique Latine en pâtiront. Car une chose a été clairement démontrée, dès les premières semaines de la crise : les effets de solidarité n'existent pas seulement en Europe, ils se manifestent aussi en Amérique Latine. Il serait donc particulièrement regrettable que la crise des Malouines, qui ne touche aucun des intérêts vitaux des deux Etats, Grande-Bretagne et Argentine, engendre des tensions dans les relations entre les deux continents.

EBERHARD RHEIN  
chef de cabinet  
de W. Haferkamp

L'acte constitutif de la Fondation européenne a été signé le 29 mars 1982, lors du Conseil européen de Bruxelles. C'est lors de sa réunion de Rome, le 26 mars 1977, que le Conseil européen avait chargé la Commission de lui présenter un rapport sur la portée, la nature et le financement d'une Fondation européenne d'après les orientations contenues dans le rapport de M. Léo Tindemans sur l'Union européenne. Cinq ans après, la Fondation européenne voit le jour.

## La proposition Tindemans

Le Chapitre IV du Rapport de M. Tindemans qui traite de „l'Europe des citoyens” se préoccupe de l'état de l'opinion européenne vis-à-vis de l'ensemble de la construction européenne : „Il ne suffit pas, dit-il, que la communauté de notre destin soit réelle; il faut encore qu'elle soit perçue comme telle”.

## Motivations

A l'origine la Communauté a été créée dans l'esprit d'une mise en place des conditions d'une paix durable mettant fin aux affrontements séculaires. Mais nombreux sont aujourd'hui les citoyens de la Communauté qui n'ont pas d'expérience personnelle des conséquences graves qu'entraînaient les divisions du passé. De plus, ces dernières années, la crise économique a détourné l'attention des populations européennes vers les problèmes plus immédiats de la hausse des prix et du chômage. Etant donné l'activité quotidienne, mais non immédiatement perceptible de la Communauté, celle-ci reste pour beaucoup une structure éloignée et bureaucratique.

Si la Communauté désire projeter son image vers le reste du monde, de nouvelles initiatives s'imposent.

## Méthode : „matchings funds” et priorités

Pour réaliser ces motivations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, la Fondation pourrait s'inspirer de l'expérience

des fondations américaines en matière de „matchings funds”. Il s'agit d'une technique de coopération entre organismes qui décident de financer en commun la réalisation d'un projet donné. L'institution qui est à l'origine du projet en est le maître d'œuvre.

## Actions de la Fondation

### • La jeunesse

La Fondation doit se fixer comme objectif celui de la promotion de l'amélioration de l'enseignement des langues. Elle pourrait agir par des actions pour les jeunes dans les écoles, dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les universités. Par exemple, la Fondation encouragerait la mobilité des professeurs et des étudiants. Une présence „européenne”, là où se concentrent les intérêts de la jeunesse serait d'une efficacité certaine.

### • La science

Il serait ainsi du ressort de la Fondation de développer des initiatives visant à stimuler des débats et colloques scientifiques et des activités de recherche. Elle permettrait le décloisonnement des initiatives nationales et contribuerait d'une façon concrète et ponctuelle à une orientation communautaire d'initiative destinées, sans cela, à un rayonnement purement national.

### • Les catégories socio-professionnelles

Pour que les différentes réalités nationales soient connues et comprises dans les différentes catégories socio-professionnelles, la Fondation développerait entre celles-ci des contacts en profondeur, avec l'aide des organisations syndicales, au niveau national et communautaire.

### • La culture et l'information

Devant la méconnaissance de la vie culturelle des autres pays alimentés par les préjugés et les clichés nationaux, les activités culturelles de la Fondation devraient être programmées pour le plus grand nombre et être cohérentes avec les objectifs politiques qui en justifieraient la création.

L'insuffisance de l'information communautaire étant un fait de tous les jours, la Fondation se chargerait d'améliorer la formation des informateurs en développant par exemple des stages de journalistes dans les différents organes de presse de la Communauté.

## Cadre juridique

La Fondation est créée par un accord de droit international, auquel tous les Etats membres de la Communauté sont parties contractantes. Un accord entre la Fondation et la Communauté, sous forme d'échanges de lettres, règlera la participation de la Communauté aux activités et au financement de la Fondation.

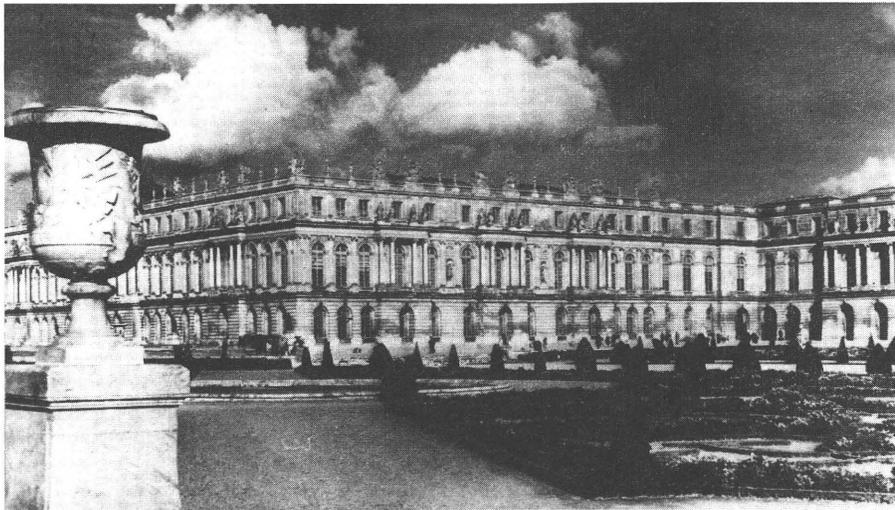
## Les organes

Deux organes seront mis en place : le Conseil de la Fondation et le Comité exécutif. Le premier composé de membres dont un certain nombre seront nommés par la Communauté, sera l'organe assurant la haute direction de la Fondation. Le second sera chargé de prendre les décisions relatives à l'exécution des programmes et de suivre régulièrement les activités de la Fondation.

## Financement

Afin de garantir à la Fondation les ressources indispensables à son démarrage, le Conseil a suivi les recommandations de la Commission qui proposait la signature d'un engagement entre la Communauté et la Fondation, assurant à cette dernière au minimum 4 millions d'écus pendant les trois premières années de son existence. Les autres ressources devraient provenir de contributions bénévoles d'origine publique ou privée.

Notons que le gouvernement français a offert à la Fondation, dont le siège est fixé à Paris, l'utilisation d'un immeuble situé dans le quartier du Marais.



## Le Sommet à Versailles

Aux côtés des Etats-Unis, du Canada, du Japon, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni, la Communauté comme telle participera au Sommet occidental qui se tiendra à Versailles les 5 et 6 juin prochains. Quelques faits méritent d'être rappelés à cet égard.

La Communauté est devenue la première puissance commerciale du globe avec 35 % des exportations mondiales et 38 % des importations, échanges communautaires compris. Le commerce extérieur des Dix représente un quart de leur produit intérieur brut (PIB), son volume s'est accru de 275 % depuis 1958. La Communauté ne peut dès lors qu'être favorable à la liberté du commerce international. Le déficit de sa balance commerciale ne devrait plus représenter que 1,8 % de son PIB en 1982 (contre 2,6 % en 1980), mais on sait qu'elle est préoccupée par le déséquilibre croissant de ses échanges avec le Japon, ainsi que par les plaintes des sidérurgistes américains à l'égard de ses exportations d'acier.

Deuxième puissance économique du monde, avec un PIB de 2201 milliards d'Ecus en 1981, la Communauté est toujours aux prises avec la récession causée par le second choc pétrolier. Sans doute, le volume des importations d'or noir a-t-il pu être réduit de 16 % en 1981, si bien qu'elles ne couvrent plus que 39 % des besoins énergétiques des dix contre 45 % en 1980, mais la forte appréciation du dollar et le niveau des taux d'intérêts mondiaux ont limité les espoirs de reprise. Après s'être réduit de 0,5 % en 1981, le PIB des Dix ne devrait progresser que de 1,6 % en 1982. Si l'on s'attend à une stabilisation du chômage dans certains pays membres vers la fin de 1982, le problème n'en continuera pas moins d'être dramatique. En 1981, 9,5 millions de travailleurs européens (7,9 % des actifs) étaient sans emploi. Les Institutions européennes attachent donc une importance majeure à toute mesure susceptible d'améliorer le niveau des investissements et de l'emploi.

Autre problème lancinant, l'inflation. Son taux pourrait être ramené de 11,4 à 10,6 % entre 1981 et 1982, mais il s'agit là de moyens qui masquent de fortes divergences entre Etats membres, divergences qui compliquent elles-mêmes la marche vers l'Union économique et monétaire des Dix.

On comprend dès lors que le rapport économique 1981-1982, qui définit des orientations de politique économique pour la Communauté et ses Etats membres, appelle avec insistance à une meilleure cohérence des politiques nationales. Il s'agit d'accroître l'efficacité de la politique européenne en recherchant, de façon pragmatique, compte tenu des situations nationales, le meilleur point d'équilibre entre les objectifs de lutte contre l'inflation et d'amélioration de l'emploi.

En créant en 1979 le Système Monétaire Européen (SME), les pays de la Communauté ont voulu se donner les moyens de lutter contre les fluctuations excessives des taux de change et de réduire les facteurs d'incertitude dans leurs relations économiques mutuelles. C'est important, puisque les Dix effectuent entre eux la moitié de leur commerce extérieur total. Les pays du SME (le Royaume-Uni et la Grèce n'y participent pas encore pleinement) ont pu ainsi préserver leur marché et affirmer leur identité monétaire par rapport au reste du monde. Au cours des trois dernières années, marquées par des spéculations sur l'or et de vives fluctuations du dollar et du yen, les variations des monnaies européennes par rapport à l'Ecu, l'unité monétaire commune, ont été cinq fois moins importantes que celles du dollar par rapport à l'Ecu, 2,5 fois moins importantes que celles du yen par rapport à l'Ecu.

Des discussions sont en cours en vue de renforcer cette zone de relative stabilité monétaire, et il est notamment question d'établir une coopération monétaire organisée des pays de la Communauté avec leurs grands partenaires, les Etats-Unis et le Japon.

## On en parle

Nous sommes tous conscients des graves lacunes que présente une Europe généralement prospère. C'est pour les combler, dans une certaine mesure, que la Communauté a créé les Fonds social et régional ainsi que d'autres instruments destinés à assurer une meilleure répartition de la richesse entre les pays membres et les régions.

Or, voici que l'on vient de découvrir que les méthodes utilisées jusqu'ici pour mesurer le degré de prospérité des différents pays étaient plus ou moins inexactes. Ce sont les statisticiens de la Communauté qui le disent !

C'est pourquoi Eurostat, l'Office européen de statistiques, emploie maintenant une nouvelle méthode. Au lieu de faire, comme autrefois, des comparaisons fondées sur les taux de change, on compare le pouvoir d'achat dans les différents pays.

Et cela donne des résultats parfois fort différents de ceux auxquels on était habitué. Ainsi l'on croyait que l'Allemagne était trois fois plus riche que la Grèce. La nouvelle méthode, qui tient compte du coût de la vie par rapport aux salaires nous montre que le niveau de vie des Allemands n'est en fait que deux fois supérieur à celui des Grecs.

Nous constatons par ailleurs que six pays se trouvent au-dessus de la moyenne communautaire et quatre en dessous. Les écarts entre les plus riches et les plus pauvres tendent à se rétrécir mais ils demeurent importants.

En prenant l'indice 100 comme moyenne communautaire, on s'aperçoit que le pays le plus riche est aussi le plus petit : c'est le Luxembourg (indice 120)

*Suite à la page 8*

## LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

*Relations extérieures***Sanctions commerciales contre l'URSS après la crise polonaise**

Les importations dans les pays de la Communauté de quelque 60 produits venant de l'URSS vont être limités. Ainsi vient d'en décider la Commission en signe de protestation contre l'ingérence soviétique au cours des récents événements polonais.

La réduction des échanges commerciaux, qui porte sur une somme de 890 millions de FF (plus de 6,7 milliards de FB), est loin de satisfaire les demandes initiales de la Commission et de certains gouvernements. Mais, selon les explications de la Commission, plus que les montants concernés, c'est le geste politique qui est significatif.

Cette décision touche deux listes de produits et les mesures sont applicables jusqu'à la fin de l'année, mais sont susceptibles d'être prolongées l'année prochaine.

— des produits dont les quantités à l'importation n'étaient pas limitées jusqu'ici : le caviar, les crevettes, les perles et les pianos. Le volume des échanges diminuera de 25 % par rapport à 1980.

— des produits déjà soumis à des restrictions quantitatives : les peaux, le bois, le papier, les tracteurs et certains produits chimiques. Les quotas sont réduits de 50 % par rapport à ceux de 1980.

Il faut remarquer que ni l'énergie, ni les matières premières qui représentent près de 80 % des échanges commerciaux entre l'Union Soviétique et la Communauté ne sont touchées par ces mesures.

D'autre part, la Grèce ayant refusé d'appliquer l'embargo, des mesures spéciales seront prises afin d'empêcher que les marchandises concernées ne transitent par la Grèce pour rentrer dans la Communauté.

*Relations commerciales***Une nouvelle action engagée contre le Japon**

La Communauté a décidé de faire appel aux procédures de règlement des litiges prévues dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) afin d'essayer d'obtenir l'ouverture des marchés japonais aux exportations communautaires.

Cette décision, approuvée par les ministres des Affaires Etrangères des Dix à la fin mars, a été prise malgré les récents efforts des Japonais pour améliorer leurs relations commerciales avec la Communauté. Efforts qui n'ont pas contenté les Dix. Les Japonais avaient accepté la mise en place d'un système de surveillance et la réduction d'un grand nombre d'obstacles tarifaires et non-tarifaires. Les ministres ont reconnu que c'était un signe politique encourageant mais ont ajouté que l'effet concret de ces mesures sur l'évolution des échanges serait très limité.

Une partie des difficultés commerciales entre la Communauté et le Japon résulte de la sous-estimation de la valeur du yen, une question examinée récemment et pour la première fois par les ministres.

Ils sont d'accord pour considérer que certains aspects de politique macro-économique, comme l'évolution du yen, devra former un élément essentiel de la position de la Communauté vis-à-vis du Japon dans le futur. Ils soulignent que si Tokyo veut bénéficier des avantages du libre-échange, ce pays devra accepter pleinement les règles et les responsabilités impliquées par le système monétaire international.

Le premier stade dans la procédure du GATT est une tentative de conciliation. Si celle-ci échoue, l'affaire est alors portée devant une commission spéciale. Cette procédure risque d'être extrêmement longue, mais M. Wilhelm Haferkamp, membre de la Commission chargé des Relations extérieures, a assuré aux ministres que le premier stade de la procédure serait déjà largement engagé avant le 4 juin, date du sommet économique occidental, auquel la Communauté et le Japon participeront.

*Energie***Nouveaux investissements pour l'énergie nucléaire**

La Commission vient de recevoir le feu vert pour lancer une nouvelle série d'emprunts Euratom d'un montant de plus de 12 milliards de FF (89 milliards de FB). Ces fonds sont destinés à financer des centrales nucléaires.

Le projet en question, introduit en 1977, doit permettre à la Communauté de réduire sa dépendance des importations d'énergie. Le plafond fixé initialement à plus de 3 milliards de FF (22,2 milliards de FB) a été doublé en 1980, mais la totalité des crédits est maintenant allouée.

La Commission devra avertir les gouvernements des Dix dès que le cap de 11,1 milliards de FF (80 milliards de FB) sera atteint et un nouveau plafond sera négocié.

**Vers une voiture communautaire**

Les gouvernements ont déjà approuvé presque toute la législation communautaire en matière de construction automobile. Seuls trois points restent en suspens dans ce nouvel appareil législatif. Lorsqu'il entrera en vigueur, les véhicules satisfaisant les normes communautaires pourront être commercialisés dans tous les Etats membres sans que soient appliquées des normes nationales.

Les trois points sur lesquels un accord doit encore être obtenu portent sur des dispositions qui sont entrées en vigueur au cours des années dans les pays respectifs : le verre de sécurité, les pneus et le poids et les dimensions des véhicules. Les constructeurs ont toutefois obtenu que les gouvernements nationaux prennent déjà en compte les nouvelles normes communautaires, non applicables jusqu'ici, pour la réception des véhicules importés.

Mais la question de savoir si les véhicules importés de pays tiers doivent être

Suite de la p. 6

suivi de l'Allemagne (115), du Danemark (111), de la France (110), de la Belgique (106), des Pays-Bas (105), du Royaume-Uni (93), de l'Italie (88), de l'Irlande (62) et de la Grèce (57).

Ces valeurs sont fondées sur les chiffres de 1980. Si nous les comparons à 1975, première année postérieure à l'élargissement de la Communauté qui fait l'objet d'une étude, nous constatons que, dans le peloton des six nations de tête, trois sont devenues encore plus prospères tandis que, dans le peloton des trois dernières, deux sont devenues plus pauvres.

Une conclusion s'impose : la nécessité d'une aide continue de la part des plus riches au bénéfice des plus pauvres. Ce qui suppose une bonne dose de volonté politique...

#### Une journée de l'Afghanistan

„Un très grave problème international demeure sans solution" : c'est ainsi que le président Gaston Thorn s'est exprimé en annonçant qu'il apportait son appui à l'initiative du Parlement européen d'organiser en mars une Journée de l'Afghanistan. M. Thorn a rappelé que la Communauté a apporté aux réfugiés afghans une aide humanitaire d'une valeur de près de 50 millions de dollars.

#### En bref

##### Ni en hausse ni en baisse

Le degré de confiance en l'avenir des consommateurs européens est demeuré l'an dernier remarquablement constant. En effet, les chiffres indiquent qu'en janvier dernier l'indice était le même qu'un an plus tôt dans huit Etats membres, les deux exceptions étant le Luxembourg et la Grèce. Les consommateurs les plus optimistes étaient les Italiens, les plus pessimistes les Danois.

incorporés aux schéma communautaire n'est toujours pas résolue. Les gouvernements examinent actuellement la proposition de la Commission qui suggère un régime particulier de réception pour ces véhicules.

#### Energie

### La coopération entre la Chine et la Communauté se concrétise

Après la visite de hauts fonctionnaires de la Communauté en République populaire de Chine, Bruxelles accueillait à son tour, dans le courant du mois de mars une délégation de responsables chinois, conduite par M. Yang Jun, vice-président de la Commission d'Etat à la science et à la technologie. La coopération entre la Communauté et la Chine est devenue une réalité plus concrète puisque plusieurs contrats dans le secteur de l'énergie ont été signés au cours de cette dernière visite.

Dans le cadre de cette nouvelle coopération, un certain nombre d'experts européens se rendront en Chine d'avril à octobre prochain avec pour tâche de former des cadres de l'administration, de l'industrie et des universitaires chinois aux méthodes de planification de l'énergie. Des cadres chinois suivront également un cycle de formation dans ce domaine au Centre commun de recherche (CCR) d'Ispra en Italie. Un autre projet concerne l'étude des méthodes d'évaluation de l'offre et de la demande en énergie dans la Chine rurale et industrielle.

D'autre part, au cours de cette visite en Europe, la délégation chinoise a pu s'entretenir d'un certain nombre de problèmes spécifiques avec des organismes nationaux, en particulier des techniques d'extraction du charbon, de la sécurité dans les mines, de la gaséification et liquéfaction du charbon, des mesures de sécurité pour les barrages hydrauliques, des méthodes de raffinage et des économies d'énergie.

### La crise de la sidérurgie en quelques chiffres

La Communauté européenne a produit l'an dernier 125,1 millions de tonnes d'acier, soit un peu moins que les 127,7 millions de tonnes de 1980. Par contre la

consommation d'acier a diminué fortement, tombant à 102,9 millions de tonnes, soit 8 millions de tonnes de moins qu'en 1980.

Ce sont là les chiffres marquants que l'on peut extraire du rapport de la Commission sur l'activité de la sidérurgie dans la Communauté. Ce rapport souligne que, malgré l'imposition de plafonds de production, la concurrence entre les producteurs d'acier a été acharnée. Dès le milieu de l'année, la plupart d'entre eux, sous le double effet de prix bas et de la faible capacité d'utilisation de l'industrie, se trouvaient dans une situation financière difficile.

La situation s'est légèrement améliorée dans la seconde moitié de l'année, du fait de l'application des nouveaux plafonds de production, soit obligatoires, soit volontaires.

La sidérurgie a perdu l'an dernier 48.400 emplois, dont plus de la moitié (25.300) au Royaume-Uni. Ce résultat, pour dramatique qu'il soit, est cependant moins mauvais que celui de 1980, année qui avait vu quelque 71.000 licenciements.

Le niveau relativement faible d'activité industrielle notamment dans les secteurs qui sont gros consommateurs d'acier - exception faite de l'automobile - s'est combiné avec les bas prix du premier semestre pour ralentir les importations en provenance de pays tiers : celles-ci sont tombées de 11,5 millions de tonnes en 1981 à un peu plus de 8 millions de tonnes l'an dernier.

### Harmonisation de l'heure d'été

Le 28 mars, et pour la première fois le même jour, les dix pays de la Communauté se sont mis à l'heure d'été. Un accord avait été pris par les gouvernements en juillet 1980, essentiellement pour simplifier les horaires de chemins de fer et des transports aériens.

Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a plus de différence horaire entre les Dix. En effet, la situation géographique de la Communauté rend pratiquement impossible une heure commune. Il suffit de prendre l'exemple du sud de l'Italie et du nord du Danemark pour se rendre compte que des différences continueront à subsister.

Cette année encore, le Royaume-Uni et l'Irlande termineront la période d'heure d'été en octobre alors que les autres Etats membres se sont mis d'accord sur la date du 26 septembre. On espère arriver à une date commune pour les Dix l'année prochaine.

## LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

### Après la convention de Lomé, quoi ?

M. Edgard Pisani, commissaire européen au développement, prépare déjà les négociations en vue de la conclusion d'une nouvelle convention ACP-CEE, négociations qui doivent commencer l'an prochain. L'actuelle convention, dite de Lomé, a créé des relations privilégiées dans le domaine de l'aide au développement et dans celui des échanges commerciaux entre la Communauté et 63 pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique. Elle vient à expiration le 28 février 1985.

M. Pisani lui reproche sa rigidité. Il envisage donc une formule plus souple, qui puisse engendrer une coopération véritablement adaptée aux besoins différents. D'autre part, il souhaiterait, pour sa part, que l'aide européenne porte moins sur les ambitieux projets industriels et davantage sur l'agriculture, ce qui impliquerait un effort dans les domaines de la formation de base et de l'assistance technique. Enfin, la question se pose de savoir si la Communauté européenne ne devrait pas élargir sa coopération à d'autres pays du Tiers-Monde.

M. Pisani a donc sondé les gouvernements de la Communauté sur leurs vues en la matière. D'ici à l'été prochain, il effectuera également une tournée dans les pays d'Afrique et des Caraïbes, où il ne s'entretiendra pas seulement avec les membres des gouvernements mais aussi avec les représentants des syndicats et des organisations patronales.

#### Tiers-Monde :

### Un bilan annuel pour la Commission et les ONG

La réunion annuelle des quatre cents organismes non-gouvernementaux

(ONG) et de la Commission européenne s'est tenue le 30 mars à Bruxelles. M. Pisani, chargé des relations avec le Tiers-Monde, y représentait la Commission.

Des représentants des pays ACP y assistaient également. Les ONG ont en effet une activité importante dans les pays signataires de la Convention de Lomé.

Ces organismes réalisent des projets dans les pays en voie de développement qui couvrent l'agriculture, l'éducation et l'aide aux réfugiés. La Commission participe au financement d'un certain nombre de ces projets et l'aide communautaire dans ce domaine s'est élevée l'an dernier à 83,5 millions de FF (601 millions de FB).

Ce sont aussi les ONG qui sont chargés de la distribution d'une partie de l'aide alimentaire de la Communauté. L'année dernière, cette aide, d'un montant de plus de 247 millions de FF (1,78 milliards de FB), a bénéficié principalement aux réfugiés d'Afrique, d'Asie et du Salvador.

#### Concurrence

### La Commission ne reculera pas

La récession économique constitue une menace directe pour la politique européenne de concurrence : elle se traduit en effet par une série de distorsions de l'économie de marché qui remettent en cause leur unicité.

C'est là l'avertissement que l'on trouvera dans les pages du 11<sup>ème</sup> rapport annuel sur la politique de concurrence, que vient de publier la Commission. Celle-ci, cependant, ne lève pas les bras au ciel : elle réaffirme sa détermination de faire en sorte que les industriels de la Communauté puissent continuer à mettre au point techniques nouvelles ou produits nouveaux et les commercialiser dans les meilleures conditions, comme le veut le traité de Rome. S'il le faut, la Commission alourdira encore les amendes infligées aux contrevenants.

Le rapport souligne l'importance d'une aide aux petites et moyennes entreprises dans leur „mission cruciale” de créations d'emplois et dans leur évolution structurelle. La Commission demeure persuadée que les PME sont parfaitement capables de prospérer sur les mêmes marchés que les grandes firmes.

Les auteurs du rapport constatent la tendance croissante des Etats membres à subventionner leurs industries nationales. Faut-il condamner systématiquement les aides de ce genre ? Non ! Il y a

„Elle (la Grande-Bretagne) est entrée dans une partie de rugby mais demande à jouer au cricket. Or, il n'est pas possible de modifier les règles du jeu en créant un statut particulier. C'est contraire à l'esprit de la Communauté.”

Edith Cresson, ministre de l'Agriculture de France

„Ce n'est pas l'isolationisme que nous redoutons, de la part des autorités américaines, mais un unilatéralisme global, qui se traduit par l'absence de coopération et de consultations organisées.”

Léo Tindemans, ministre des relations extérieures de Belgique



„De décembre 1978 à décembre 1981, le prix des denrées alimentaires a augmenté, au Royaume-Uni, de 37 %. Moins de 13 % peuvent être attribués aux changements intervenus dans la politique communautaire de soutien des prix”.

Peter Walker, ministre de l'agriculture de Grande-Bretagne

„Au moment où nous entamons une nouvelle étape de 25 ans, il nous faut rassembler toute notre volonté politique pour insuffler à la coopération politique le dynamisme dont elle a besoin. Je suis certain que nous saurons accomplir un tel effort, tout simplement parce qu'il n'existe aucune autre voie que cette coopération qui, en dépit de nombreuses difficultés, a su résister à l'épreuve du temps.”

Kjeld Olesen, ministre des affaires étrangères du Danemark

les bonnes subventions, qui sont destinées à favoriser la relance économique et sociale, et les mauvaises, qui mettent en danger l'unité du marché commun. Le devoir de la Commission sera donc de séparer le bon grain de l'ivraie.

Le rapport s'étend assez longuement sur le problème des succursales des multinationales ayant leur siège principal hors de la Communauté. La Commission estime que ces succursales, dès lors qu'elles sont établies dans la Communauté, sont soumises à ses lois. Elle s'attachera donc à dépister les pratiques abusives de certaines grandes firmes qui s'efforcent de retenir ou d'acquérir une position dominante sur le marché par des méthodes de prix discriminatoires ou des réductions „de fidélité” à certains clients.

## Energie

### Un nouveau programme de recherche sur la fusion

Les Ministres de la Communauté européenne chargés de la recherche scientifique ont approuvé récemment un important programme de recherche sur la fusion thermonucléaire. Grâce à ce nouveau programme, a déclaré M. Davignon, membre de la Commission de la CEE chargé de l'énergie, la Communauté gardera sa première place dans le domaine de la recherche et du développement de la fusion. Celle-ci est considérée dans les milieux scientifiques comme une source d'énergie bon marché et potentiellement inépuisable.

Le programme couvre la période 1982-1986. Les crédits, plus de 3,8 milliards de FF (27,6 milliards de FB) serviront à financer, à parts à peu près égales, le projet J.E.T. (Joint European Taurus) entrepris à Culham au Royaume-Uni et un programme plus général de recherche sur d'autres aspects de la fusion.

La Suisse et la Suède, deux pays associés au projet JET, participent au financement pour un montant de plus de 148 millions de FF (1,06 milliards de FB). La Commission, de son côté, poursuivra ses contacts avec les Etats-Unis et le Japon, deux puissances internationales dans le domaine de la fusion, en vue d'une future collaboration.

Dans un autre domaine, celui des matières premières, les Ministres ont également approuvé un nouveau programme

de recherche pour 1982-1985. Il concerne les métaux, les minéraux, le bois et le recyclage des métaux non-ferreux.

### Pas de quoi pavoiser !

Les ministres de l'énergie des Dix ont décidé de maintenir les stocks de pétrole de la Communauté à un niveau correspondant à 90 jours de consommation, en prenant pour année de référence 1980.

En effet, l'an dernier, la consommation a été fortement influencée par un important ralentissement de l'activité économique. En prenant 1981 pour année de référence, on eût accepté, dans la pratique, une diminution des stocks. Or, comme l'a souligné M. Davignon, commissaire européen à l'énergie, les excédents actuels du marché pétrolier ne doivent pas conduire à un relâchement de la vigilance : la Communauté doit se prémunir autant qu'avant contre l'éventualité d'une chute brutale des approvisionnements. M. Davignon a précisé que, d'avril à octobre 1981, les stocks ont diminué de 10 millions de tonnes, soit huit jours de consommation.

Lors du récent „sommet” de Bruxelles, les chefs d'Etat et de gouvernement des Dix ont été informés de la situation énergétique de la Communauté. La Commission souligne que malgré la réduction du volume des importations en 1981, leur part du produit intérieur brut des Dix a continué à augmenter, atteignant 3,9 %.

## Institutions

### Le Parlement adopte la représentation proportionnelle

Le Parlement européen a approuvé le recours à la représentation proportionnelle dans l'ensemble de la Communauté lors des prochaines élections à l'assemblée parlementaire européenne, qui auront lieu en 1984.

Les élections de 1979 s'étaient déjà déroulées selon le système de la RP dans la plupart des pays de la Communauté, l'exception étant le Royaume-Uni, où elles avaient eu lieu au scrutin majoritaire. Le projet de généralisation de la représentation proportionnelle s'est d'ailleurs heurté à une vive résistance des eurodéputés britanniques, tant conservateurs que travaillistes. Il faut

dire que son introduction au Royaume-Uni aurait pour effet d'augmenter sérieusement les chances des candidats libéraux ou sociaux-démocrates. Inversement, le scrutin majoritaire à un tour employé en Grande-Bretagne avait eu pour effet, en 1979, de ne pas laisser un seul siège aux Libéraux, qui avaient totalisé 12 % des suffrages.

La Représentation proportionnelle implique le scrutin de liste, les sièges étant répartis en fonction des voix obtenues par chaque liste et attribuées, à l'intérieur de chaque liste, selon l'ordre de présentation. Les adversaires du système lui ont reproché son impersonnalité. Il permettrait en outre d'assurer à 100 % l'élection des notables des partis politiques sous prétexte que leur nom figure en tête de liste.

Le gouvernement britannique est lui-même opposé à la RP. Et celle-ci devra être approuvée par l'ensemble des gouvernements de la Communauté...

Si elle passe l'épreuve du Conseil des ministres, après avoir été approuvée par 138 voix contre 77 (et 24 abstentions) par le Parlement, elle sera appliquée dès juin 1984.

### Vers une „télé” européenne ?

Une chaîne de télévision européenne verra le jour dans quelques années, si l'on suit les termes d'une résolution adoptée par le Parlement européen. Elle offrira aux spectateurs toute une série d'émissions couvrant l'actualité politique, l'éducation, la culture, les loisirs et les sports dans la Communauté.

La Commission européenne a été priée d'étudier la question et de présenter dans un délai de six mois un rapport sur l'amélioration des médias en Europe. Pour sa part, le Parlement estime que la Communauté devrait apporter son concours aux organismes de radiodiffusion nationaux ainsi qu'à l'Union européenne de radiodiffusion en vue de l'instauration d'une chaîne télévisée européenne.

Celle-ci serait assurée grâce au cinquième canal de satellites nationaux ainsi que par un canal des satellites qui doivent être lancés en 1986 par l'Agence spatiale européenne.

Le Parlement européen estime que, jusqu'ici, les informations diffusées au sujet de l'Europe ont été soit „insuffisantes” soit „négatives”. La chaîne européenne serait donc destinée à fournir une information „authentique” au sujet de l'Europe. Elle ferait la part égale entre les différentes régions et serait le reflet d'une culture européenne „alliant la diversité à l'unité”.

## L'EUROPE ET LES EUROPEENS

## L'Europe tabagique : progresses-t-elle ? Recule-t-elle ?

Sauf le calumet de la paix, fumer n'a jamais fait de bien à l'homme. Inutile de revenir sur les dommages que le tabagisme peut causer à votre foie, votre sang, votre système respiratoire. Inutile de rappeler qu'il risque de provoquer votre mort prématurée par cancer du poumon ou par maladie cardiaque. Tout cela est connu et guère contesté. Mais l'industrie des tabacs et cigarettes est une activité économique importante, ainsi qu'une source fiscale considérable. Et les considérations de ce genre priment parfois la santé des individus, dans l'optique de certains gouvernements. Toutefois, cela est en train de changer, comme il ressort d'un rapport publié par la Commission européenne sur la législation anti-tabagique dans les pays de la Communauté.

D'abord, l'importance économique du tabac : il représente de 1 à 3,3 pour cent des dépenses de consommation dans les dix pays membres. Sa transformation emploie plus de 100.000 personnes et sa culture 250.000 planteurs qui emploient eux-mêmes quelque 600.000 ouvriers. 500.000 autres personnes environ participent à divers titres, à la distribution et à la vente des quelque 500 milliards de cigarettes qui se consomment chaque année dans l'Europe des Dix.

Les taxes sur le tabac représentent de 0,7 à 4,2 pour cent des ressources fiscales des Etats. Les pertes pour l'économie résultant des maladies et décès dus au tabac sont probablement plus importantes mais les chiffres ci-dessus expliquent - sans la justifier - l'attitude ambiguë des gouvernements en la matière.

Néanmoins, dans tous les pays, diverses mesures tendent à limiter la consommation de l'herbe de Nicot. On peut les diviser en trois catégories. D'abord, les restrictions au tabagisme imposées en certains endroits et à certaines catégories professionnelles; ensuite la réglementation concernant la publicité et le conditionnement des cigarettes; enfin les campagnes d'information visant soit le grand public soit certaines catégories sociales ou professionnelles comme les médecins et les jeunes.

L'interdiction de fumer est généralement limitée à certains lieux publics comme les écoles, les bibliothèques, les

bains-douches, les hôpitaux et les transports publics. Interdiction également, dans la plupart des cas, pour les travailleurs de l'industrie alimentaire. En Belgique, les enseignants, au Royaume-Uni les fonctionnaires sont également invités à s'abstenir de fumer sur les lieux de travail.

Quant à la propagande anti-tabac, c'est peut-être celle qui figure sur chaque paquet de cigarettes qui, par sa répétition, a le meilleur effet dissuasif. La variété des slogans est grande : „Les fumeurs meurent plus jeunes”, dit l'un. „Les cigarettes peuvent être causes de cancer” rappelle un autre. „Fumer peut vous coûter bien plus que de l'argent !” souligne un troisième. Les avertissements de ce genre sont obligatoires dans sept pays de la Communauté. Par ailleurs, en Allemagne et aux Pays-Bas la quantité de goudron et de nicotine contenue dans chaque cigarette doit figurer sur le paquet.

Les avertissements de ce genre doivent également se trouver sur toute publicité pour une marque. Ainsi, en Grande-Bretagne, les fabricants sont invités à ajouter au bas de toute affiche quelque chose comme : „La plupart des médecins ont cessé de fumer : pensez-y !”

Dans d'autres pays, comme en France, on est plus radical : toute publicité pour le tabac et les cigarettes est pratiquement interdite. Ailleurs, l'interdiction est limitée à la radio et à la télévision et l'on veille à ce que la publicité pour le tabac ne soit pas trop convaincante.

Quant aux campagnes anti-tabac, elles ont surtout pour „cibles” les élèves des écoles et les femmes enceintes, par l'intermédiaire de leurs médecins. Mais elles n'excluent pas, bien entendu, les campagnes d'un caractère plus général par la voie des moyens audio-visuels, des affiches, etc. Les services officiels de santé et diverses organisations d'utilité publique y participent.

Certaines de ces campagnes témoignent de la part de leurs concepteurs d'un réel talent et d'une imagination remarquable. Le Conseil britannique de la santé, prenant pour „cible” les enfants, leur montre Superman terrassant

l'horrible, le monstrueux „Nick O'Teen” (dites-le à haute voix pour mieux comprendre) avec cette légende : „Ne dites jamais oui à une cigarette”. En Irlande, les jeunes vont bientôt pouvoir porter sur leurs vêtements des boutons disant „Smoking is Choking”. (Que la fumée vous étouffe !) Au Luxembourg, le magazine pour enfants „Groggi” traite avec beaucoup d'imagination de tous les aspects de la santé.

Quel a été jusqu'à présent le succès de ces diverses campagnes ? De prime abord, on ne peut répondre à cette question que par un gros soupir : dans l'ensemble de la Communauté, la consommation de cigarettes par individu a augmenté de 23,2 pour cent de 1970 à 1980. Au Royaume-Uni, de 49 % ! En Grèce de 40 %, alors que les Hellènes étaient déjà les premières cheminées d'Europe. Les Danois, gens modérés, ont quand même accusé une augmentation de 9,4 % tandis que les Irlandais, heureux derniers, avaient accru leur consommation de 3,1 %.

Cependant, si l'on considère les cinq dernières années, on constate que la tabagie européenne plafonne. Dans certains pays, comme la France, elle a même légèrement diminué. Faut-il voir là le résultat des campagnes anti-tabac ou bien celui de la récession, qui aurait amené maints fumeurs à rechercher les économies ?

D'un autre côté, il faut constater une certaine évolution sociale, la tendance à la tabagie se déplaçant d'une catégorie à l'autre, encore qu'il soit difficile de dégager des traits communs à tous les pays de la Communauté. Ainsi, on constate que les jeunes danois fument moins tandis que les jeunes italiennes pétunent davantage.

Le seul point commun que l'on puisse déceler c'est le fait que tous les fumeurs prêtent davantage attention à la teneur en goudron et en nicotine de leurs cigarettes et qu'ils optent en général pour les marques „douces”.

## La TV européenne à l'ère spatiale

En ce jour d'hiver 1910, le paquebot britannique „SS Montrose” faisait route à travers les lames grises de l'Atlantique. Son commandant ne se doutait pas que, quelques heures plus tard, il allait

entrer dans l'histoire, et cela à deux titres très différents. Tout d'abord, le „Montrose” transportait le tristement célèbre Dr. Crippen, l'un des plus grands criminels que la Grande-Bretagne ait jamais connus. Ensuite, pour procéder à son arrestation, le commandant du „Montrose” fut amené à contacter Londres très rapidement et il utilisa pour cela un moyen de transmission inventé une quinzaine d'années plus tôt par un savant italien du nom de Guglielmo Marconi : la télégraphie sans fil, ou „T.S.F.”.

Marconi en avait fait la démonstration expérimentale en 1895. Se doutait-il alors que son ingénieux système d'impulsions électriques propulsées dans l'éther allait changer la face du monde, en lui donnant un moyen de communication qui transcenderait l'écriture et les frontières, qui serait capable d'atteindre les régions les plus reculées du globe et d'informer les hommes sur tout ce dont leur planète était le théâtre, de la musique populaire à la politique en passant par les arts ?

En une cinquantaine d'années, la TSF est devenue la radio, puis la télévision. Elle est devenue, qu'on le veuille ou non, le véritable pivot de la culture occidentale. Elle informe (ou désinforme), elle convainc, elle distrait, elle passionne. Elle a combattu la tyrannie, au cours des années 40 et 50; elle a renversé des gouvernements et éduqué les masses dans les pays en voie de développement.

Aujourd'hui, l'invention de Marconi est sur le point de franchir en Europe une nouvelle étape : elle va entrer dans l'ère spatiale, cela grâce à la multiplication des satellites de télévision. Avant la fin de cette année, une société britannique, la „Satellite Television” commencera ses émissions en direction de tous les pays d'Europe. Au cours des années qui suivront toutes les autres chaînes, qu'elles soient publiques ou privées, entreront à leur tour en scène. Et déjà les professionnels de l'hyperbole et du superlatif se démènent : „Le plus grand bouleversement dans l'histoire des médias depuis Gutenberg” s'est exclamé l'un d'eux.

Le contrôle sur les médias électroniques exercé au niveau national par les gouvernements est probablement condamné, la publicité limitée aux frontières d'un pays appartiendra sans doute bientôt au passé et la télévision va devenir un instrument véritablement international et européen.

Pour le meilleur, pour le pire ou pour rien du tout ?

La question est posée et les avis sont partagés. Bien des gouvernements sont inquiets : leur monopole de l'information est menacé. Les „publicitaires”, de leur côté, sont moroses à la pensée de

toute cette concurrence qui risque de surgir d'au-delà des frontières... Mais les téléspectateurs, semble-t-il, voient d'un très bon œil la promesse d'une immense diversification des programmes. Il y a des exceptions, bien sûr : ainsi, en Grande-Bretagne, la célèbre Mme Mary Whitehouse, croisée de la moralité télévisée, redoute que les satellites nous inondent d'un flot de pornographie imparable, déchaînée par des opérateurs à l'esprit libidineux. Mme Whitehouse et ses supporters demandent donc qu'une législation communautaire soit adoptée pour empêcher la diffusion de programmes de ce genre.

Il y a là, certes, un problème qui mérite réflexion. Mais, dans l'immédiat, les tenants les plus enthousiastes de l'idéal européen sont également parmi les partisans les plus enthousiastes de la télévision par satellite.

Celle-ci, proclament-ils, donnera à chaque homme et à chaque femme de la Communauté la clé de la culture européenne, introduite dans leur vie quotidienne par le petit écran parabolique installé sur leur toit. Ce sera l'arme absolue de l'intégration de l'Europe, de l'entente entre les peuples, de leur volonté de combattre ensemble la crise économique...

Il n'y a pas si longtemps, pareil discours pouvait encore paraître quelque peu nébuleux. Aujourd'hui, devant les progrès foudroyants des satellites et de la distribution par câble, tout semble possible.

La coopération entre les réseaux nationaux européens de radiotélévision existe depuis le début des années 50, grâce à l'Union européenne de radiotélédiffusion, bien connue du grand public en tant qu'organisatrice du fameux concours Eurovision de la chanson (350 millions de spectateurs). Mais l'Union ne se borne pas à organiser l'échange d'informations et la couverture d'événements d'intérêt „universel” comme la Coupe du monde et les Jeux olympiques, elle joue également un rôle de pionnier dans le domaine de la transmission par satellite.

Cela dit, au cours de ces dernières années, c'est surtout le développement de la télévision câblée qui a permis aux téléspectateurs de voir au-delà des frontières de leur pays.

Les petits pays comme la Belgique et le Luxembourg sont des paradis pour télémaniaques : ceux-ci ont le choix entre une bonne douzaine de programmes différents, à savoir ceux de leur propre pays et ceux des pays limitrophes. Résultat : un horizon culturel et politique élargi mais aussi un stimulant pour les réalisateurs nationaux, qui savent qu'on les juge et qu'on les compare...

L'étape suivante devrait donc être la transmission directe par satellite. Le Parlement européen n'a pas mis longtemps à s'apercevoir des perspectives qu'elle ouvrirait à l'intégration européenne. Il a adopté un rapport présenté par M. Wilhelm Hahn (démocrate chrétien, Allemagne) demandant à la Commission d'étudier la possibilité d'un réseau européen de télévision disposant de son propre satellite et qui se consacrerait à la diffusion d'émissions ayant trait spécialement à l'actualité communautaire sous toutes ses formes. M. Hahn ne doute pas qu'un tel réseau contribuerait à améliorer l'image de marque de la Communauté et à amener le grand public à une participation plus active aux activités européennes.

Cette chaîne européenne, estime le Parlement, c'est peut-être le lien tant cherché entre l'Europe et les Européens, dans la tradition de ces „causeries au coin du feu” du président Franklin Roosevelt, pendant la grande dépression des années 30 aux Etats-Unis.

Un réseau satellite montrerait enfin aux Européens le visage humain d'une Communauté dont ils ne voient trop souvent que le côté bureaucratique et abstrait. Pour reprendre les mots d'un haut fonctionnaire de la Communauté : „Voir et entendre l'Europe, c'est déjà la comprendre à moitié. Comprendre l'Europe c'est déjà y croire à moitié”.

## Pétrole en baisse mais les stocks aussi

Les statistiques les plus récentes confirment que le prix du pétrole importé dans la Communauté est en baisse. A la fin de l'année dernière, un baril d'or noir coûtait environ 34,50 dollars. Mi-mars, il n'envalait plus que 33, soit une diminution de 3,5 %. Au détail, depuis fin 1981, la baisse a été de près de 8 %.

Cependant, les stocks suivent une évolution parallèle à la consommation : ils diminuent. Si cette tendance devait se poursuivre, les pays de la Communauté risqueraient de faire face l'hiver prochain à de sérieuses difficultés. L'opinion de la Commission selon laquelle il convient de maintenir les stocks de pétrole au même niveau qu'en 1980 est donc plus que jamais valable.

## L'EUROPE ET VOUS

**Arrêtez le massacre !**

Le Parlement européen a adopté une résolution demandant à la Communauté d'interdire toute importation de fourrures et produits dérivés du phoque en provenance de Norvège et du Canada.

Cette prise de position fait suite à une longue campagne de protestation contre le massacre annuel de milliers de phoques - surtout les animaux jeunes - massacre qui avait ému l'opinion publique non seulement en Europe mais aussi en Amérique, en Australie et ailleurs : une pétition adressée au Parlement européen par la Société internationale de protection des animaux avait recueilli, dans les trois continents, quelque trois millions de signatures.

Les pressions du gouvernement canadien (qui avait envoyé des émissaires à Strasbourg pour convaincre les députés européens de ne pas mettre en danger les moyens de subsistance de ses pêcheurs) n'ont pas pesé lourd devant la mobilisation de l'opinion publique : c'est par 160 voix contre 10 et 20 abstentions que la résolution a été votée.

La résolution demande à la Commission européenne de présenter un texte interdisant l'importation dans la Communauté de toute peau ou produit dérivé des jeunes phoques à capuchon et phoques du Groenland.

Le Parlement demande également la promulgation d'une législation pour la protection d'autres espèces. Un appel est adressé, en particulier, aux gouvernements marocain et algérien pour qu'ils accordent une protection légale au phoque-moine de Méditerranée. Aux gouvernements grec, turc, yougoslave et italien, le Parlement demande simplement de mettre en œuvre les législations de protection déjà existantes.

**Offensive en vue contre le travail „au noir”**

La Commission européenne a décidé de partir en guerre contre

le travail „au noir” qui tend à se développer dans la Communauté au point de créer dans certains pays une véritable économie parallèle. La Commission est consciente que ce phénomène traduit, d'une certaine manière, un désir d'assouplissement de l'économie dont il faudra tenir compte. Mais, en l'état actuel des choses, le travail noir ne peut qu'aggraver les tensions sur le marché du travail et accentuer les divisions sociales. De plus, il contribue à fausser le jeu de la concurrence entre Etats membres, à affaiblir la légalité et la fiscalité ainsi qu'à augmenter l'absentéisme.

La Commission examine donc actuellement la possibilité d'une campagne contre le travail au noir dans l'ensemble de la Communauté. En attendant, elle souhaite que les Etats membres renforcent l'application des lois nationales déjà existantes.

**L'Europe des diplômés : tout doux, tout doucement...**

Le Parlement européen a adopté une résolution demandant un renforcement de la coopération entre les Dix dans le domaine de l'éducation, plus particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance réciproque des qualifications académiques.

La lenteur des progrès dans ce secteur constitue une entrave à la libre circulation de la main-d'œuvre à l'intérieur de la Communauté, estime le Parlement, qui ajoute qu'il s'agit là d'un élément important de l'intégration européenne.

La Commission européenne attache une très grande importance à la coopération internationale dans le domaine de l'éducation. Elle est en liaison constante à ce sujet avec le Conseil de l'Europe, l'OCDE et l'UNESCO. Bien entendu, la coopération à l'échelle communautaire s'impose plus encore.

**Le Parlement et la lutte contre l'alcoolisme**

Le Parlement européen a demandé à la Commission de mettre au point une proposition de directive pour la lutte contre l'alcoolisme, plus particulièrement chez les jeunes, chez les automobilistes et chez tous ceux dont l'ébriété constitue un grave danger professionnel pour eux-mêmes ou pour les autres.

Le Parlement européen ne croit pas aux vertus d'un alourdissement des taxes sur les boissons alcooliques : selon lui, de telles mesures risqueraient tout simplement de favoriser la consommation d'alcools de qualité inférieure, qui seraient peut-être plus redoutables pour la santé. Le Parlement propose donc que les ressources fiscales provenant de l'alcool soient consacrées à la lutte contre l'ivrognerie notamment dans ses répercussions pour la santé publique et pour la société.

Les eurodéputés souhaitent également que soit uniformisée l'alcoolémie maximale autorisée pour la conduite des véhicules. Il voudrait également voir fixer une alcoolémie maximale pour certaines catégories professionnelles.

Dans un autre domaine, le Parlement a demandé au Conseil de ministres d'accélérer ses travaux en vue de l'approbation d'une directive concernant la publicité mensongère ou abusive.

**La pauvreté ne recule pas. Au contraire...**

„Non seulement la pauvreté subsiste dans la Communauté mais elle y est en augmentation” a indiqué récemment M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, qui répondait à la question écrite d'un membre du Parlement européen.

Les statistiques démontrent, en effet, que 11,4 % des ménages ont un revenu inférieur à la moitié de la moyenne

nationale. C'est l'Irlande qui, dans l'ancienne Communauté à neuf, avait le taux de pauvreté le plus élevé, 23 % des ménages ayant un revenu inférieur au „plancher” officiel (statistique de 1973). Les données correspondantes étaient 21,1 % en Italie (chiffres de 1978), 6,3 % au Royaume-Uni et 4,8 % aux Pays-Bas, qui pouvaient se targuer de la valeur la plus basse.

M. Ivor Richard a indiqué qu'en l'absence d'un nouvel examen du problème par le Conseil de ministres de la Communauté, aucune décision n'a été prise pour renouveler le Programme d'action contre la pauvreté, qui s'est terminé l'an dernier.

Ses conclusions étaient que toute mesure spécifique en la matière devrait désormais „s'intégrer dans une large série de politiques économiques et sociales”.

**Ordinateur et droits de l'homme**

Le Parlement européen a adopté une résolution demandant le renforcement des législations destinées à protéger les droits de l'individu contre les abus de l'informatique.

Toute personne ayant été victime d'informations inexactement stockées dans une banque de données, publique ou privée, devrait avoir la possibilité de poursuivre en justice les responsables de son préjudice. Elle aurait en permanence accès à toute information la concernant et le droit de faire corriger ou effacer toute donnée inexacte ou tendancieuse.

Le rapporteur, M. Helmut Sieglar (socialiste, Allemagne), estime que la protection de l'individu contre l'usage abusif d'informations à caractère personnel devrait être inscrite dans la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Si l'on suit le Parlement dans ses conclusions, la législation communautaire renforcerait les pouvoirs des autorités nationales vis-à-vis des sociétés utilisant les services de banques de données.

# Adieu à Walter Hallstein

Walter Hallstein nous a quittés. Avec lui disparaît un des derniers grands européens de la première génération. Sa carrière a été essentiellement celle d'un juriste et d'un politique.

Professeur de droit en Allemagne et aux Etats-Unis, président de l'Université de Francfort, proche collaborateur du chancelier Adenauer, secrétaire d'Etat à la Chancellerie puis aux Affaires Etrangères, négociateur pour la République Fédérale des trois Traités de Paris et de Rome, il a été mêlé pendant dix années à toutes les décisions importantes de la politique extérieure allemande avant de devenir, en 1958, le premier président de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Tout était à créer : une administration d'abord, car nous étions neuf au premier jour de la Communauté avant de devenir rapidement 1.500; un esprit ensuite, car il fallait animer la première Commission, malgré des pouvoirs moindres que ceux prévus dans le Traité de Paris, d'un état d'esprit semblable à celui de la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier; une tradition aussi qui s'était rapidement installée sous sa direction.

Doué d'une puissance de travail extraordinaire, aimant les longs discours très soigneusement préparés, convaincu, avec raison, que l'autorité de la Commission dépendrait avant tout de la qualité de son travail, il a véritablement marqué la première administration de la Communauté de son esprit.

Peu enclin au compromis, plus convaincu de la justesse de ses vues que de la nécessité de tenir compte de celles d'autrui, avant tout homme de doctrine, il avait conçu et maintenu ferme aussi longtemps que possible la fameuse „doctrine Hallstein” qui refusait d'organiser des relations diplomatiques de la République fédérale avec les Etats qui reconnaissaient la République démocratique allemande. Plus tard, à la tête de la Commission européenne, il n'a pas hésité à entrer en conflit avec le Général de Gaulle en 1965, tenant ferme le drapeau de la Commission au milieu des tempêtes avant que les politiques du

Conseil cherchent à négocier les transactions aboutissant au compromis de Luxembourg; de même, lors de l'accord bilatéral franco-allemand il avait qualifié cet accord d'élément étranger à l'esprit des Communautés. D'une grande fermeté intellectuelle allant jusqu'à l'intransigeance, il préférait le maintien des principes aux arrangements de fait. C'est ainsi que prit fin son mandat; mais on ne dira jamais assez combien cette fermeté doctrinale a servi à la longue les intérêts de la Communauté.

Après sa retraite de Bruxelles il avait été élu membre du Bundestag à Bonn, mais il ne s'était pas senti

heureux dans ce milieu parlementaire encombré par les problèmes de politique intérieure pour lesquels il avait peu de goût, et il avait préféré consacrer la dernière partie de sa vie à la présidence du Mouvement Européen et à rédiger des ouvrages importants sur la Communauté européenne, „Etat fédéral inachevé”.

Hallstein est parti. Mais les services qu'il a rendus ont été considérables et il mérite que son nom reste parmi ceux des bâtisseurs du continent européen.

JEAN REY  
Ancien Président de  
la Commission européenne



A gauche M. Walter Hallstein, ancien Président de la Commission CEE avec à ses côtés M. Jean Rey, membre de cette même Commission lors d'une session au Parlement européen.

## Dialogue Parlement - Commission

### ACUPUNCTEURS

Les directives relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes peuvent-elles s'appliquer à la formation requise pour exercer le métier d'acupuncteur dans les différents Etats de la Communauté ?

D'après les informations dont dispose la Commission,

l'acupuncture, en tant qu'elle participe à l'art de guérir, relève dans plusieurs Etats membres du monopole du médecin. Il en va notamment ainsi légalement en Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas, même si certaines tolérances existent parfois dans certains de ces pays. Il n'existe cependant

dans aucun Etat membre de formation médicale spécialisée en acupuncture sanctionnée par un titre.

Dans d'autres Etats membres, l'acupuncture peut également être pratiquée par des professionnels autres que des médecins; dans ce cas, le plus souvent, la réglementation ne prescrit

pas de qualifications professionnelles particulières. En République Fédérale d'Allemagne, toutefois, les dispositions relatives au „Heilpraktiker” sont également applicables aux acupuncteurs non médecins.

Les directives relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes de médecin, adoptées par le Conseil le 16 juin 1975 (1) s'appliquent

(1) JO L 167 du 30.6.1975

aux médecins, même lorsqu'ils exercent certaines activités relevant de l'acupuncture. Par contre, aucune directive du Conseil n'assure la reconnaissance des qualifications des acupuncteurs non médecins.

(Question parlementaire N° 1459/81 de Mme Pruvot)

## INSTALLATEUR DE CHAUFFAGE

L'arrêté royal belge du 2 décembre 1965, modifié le 7 juillet 1975, et qui fixe comme condition pour obtenir une attestation d'installateur de chauffage d'avoir exercé cette activité sur le territoire belge pendant six années consécutives, est-il conforme au droit communautaire ?

En fait, cet arrêté royal correspond aux mesures demandées dans la directive du Conseil de la Communauté économique européenne du 7 juillet 1964, relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées de transformation relevant de l'industrie et de l'artisanat.

D'une part, cet arrêté fixe les conditions dans lesquelles l'exercice sur le territoire d'un Etat membre autre que la Belgique, des activités consécutives de plusieurs professions, y compris de celles de certains installateurs de chauffage, est reconnu comme preuve suffisante de la qualification professionnelle requise pour l'exercice de ces activités en Belgique. D'autre part, cet arrêté fixe les conditions dans lesquelles un professionnel établi en Belgique peut obtenir une attestation de l'exercice de ses activités pour faciliter son installation dans un autre Etat membre réglementant la profession en cause en ce qui concerne les conditions de qualification. La législation belge reprenant presque littéralement les dispositions de la directive européenne, est bien conforme au droit communautaire.

(Question parlementaire N° 1336/81 de Madame Lizin)

Départ de Bruxelles pour Strasbourg d'un des douze groupes de la „MARCHE POUR L'EUROPE" le 2 avril 1982.



## MARCHES PUBLICS

Dans les divers pays de la Communauté, l'attribution d'un marché public dans la procédure de l'adjudication se fait-elle obligatoirement à la soumission régulière la plus basse ?

Les directives communautaires portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux et de marchés publics de fournitures prévoient comme critères sur lesquels les pouvoirs adjudicateurs doivent se fonder pour attribuer le marché :

- soit uniquement le prix le plus bas;
- soit, lorsque l'attribution se fait à l'offre économiquement la plus avantageuse, divers critères variables suivant le marché en question, tels par exemple, le prix, le délai d'exécution, le coût d'utilisation, la rentabilité, la qualité, le caractère esthétique et fonctionnel, la valeur technique, le service après-vente et l'assistance technique.

Ces critères ne sont pas exhaustifs.

D'après les renseignements dont dispose la Commission, l'attribution des marchés publics de fourni-

tures se fait en grande partie en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse, et ceci dans tous les Etats membres. Pour les marchés publics de travaux, les Etats membres utilisent souvent ce même critère. Certains Etats font cependant appel en priorité au critère du prix le plus bas.

(Question parlementaire N° 1657/81 de M. Damseaux)

## T.V.A. ET TIMBRES - POSTE

Les ventes publiques aux enchères de timbres de collection ressortissent au régime des ventes de biens de collection prévu dans les Etats membres.

Dans la plupart de ceux-ci (République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Italie, Irlande) lorsque le vendeur est un assujetti, la vente est passible de la TVA au taux applicable aux biens de collection. La commission perçue par le commissaire priseur s'ajoute et est comprise dans la base imposable de la transaction au même titre.

Lorsque la personne pour le compte de laquelle est effectuée la vente est un parti-

culier, la vente est en dehors du champ d'application de la TVA. La rémunération du commissaire priseur reste seule taxable au taux de :

République Fédérale d'Allemagne	13 % (1)
Royaume-Uni	15 %
Luxembourg	10 %
Belgique	17 %
Pays-Bas	4 %
Italie	18 %
Irlande	15 %

Seul le Danemark taxe en tout état de cause la transaction en tant que telle quelle que soit la qualité du vendeur. Le taux appliqué est de 22 %.

La France, par ailleurs, soumet les ventes publiques de biens de collection à un droit d'enregistrement de 7 % en lieu et place de la TVA. La rémunération du commissaire priseur, qui exerce une activité considérée en France comme libérale, n'est pas taxée sauf option spécifique de celui-ci pour son assujettissement à la TVA (taux de 17,6 %).

(Question parlementaire N° 963/81 de M. Damseaux)

(1) Le taux réduit de 6,5 % n'est applicable qu'aux ventes de timbres de collection.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information, Rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- Publications des Communautés européennes, Catalogue 1981, 62 p.
- Vademecum de la recherche sous contrat (action indirecte), Commission des Communautés européennes, Situation 1981, 48 p.
- La Belgique et le développement de la Communauté européenne, Groupe d'Etudes Politiques Européennes, Mars 1982, 87 p.
- Le dossier de l'Europe, L'industrie textile dans la Communauté, 7/82, 8 p.
- Le dossier de l'Europe, Une stratégie européenne pour l'énergie, 8/82, 8 p.

La Maison de l'Europe a organisé le 31 mars dernier dans les locaux du Bureau d'Information un lunch-débat avec F. ANDRIESEN, membre de la Commission, sur „la politique de la concurrence et le régime des aides”.



### EN VENTE

A la librairie Européenne, 244 rue de la Loi, 1040 Bruxelles et au Moniteur belge, 40-42, rue de Louvain, 1000 Bruxelles.

- Comprendre l'Europe par Jean-Jacques Guth (administrateur à la Commission des Communautés Européenne) avec la collaboration d'Edith Petithuguenin (professeur à l'université de Strasbourg), Paris, Editions Etudes Vivantes, 1980, 184 p., 465 FB TVA comprise.
- Credit and fiscal instruments in regional development policies, Italo-German Seminar promoted by Isveimer, the Faculty of Political Sciences of the University of Naples, and IASM, Naples, 7-9 February 1980, Isveimer Bulletin 23-24, 462 p.
- La Communauté économique européenne élargie et la Méditerranée : Quelle coopération ? sous la direction de Jean Touscoz, Colloque de la Commission pour l'Etude des Communautés Européennes (CEDECE) et du Centre d'Etudes et de Recherches sur la Coopération Internationale (CERCI), Collection Travaux et Recherches de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement de l'Université de Nice, Paris, P.U.F., 1982, 472 p., 1.200 FB.
- Onzième Rapport sur la politique de concurrence, Commission des Communautés européennes, 214 p., 400 FB + TVA.

Disponible au Comité Economique et Social, Ravenstein 2, 1000 Bruxelles :

- Aspects agricoles de l'élargissement à l'Espagne, Aviz, Bruxelles, 1982, 103 p.

## Agenda

**6.5 :** Institut Lucien Cooremans de Bruxelles; **7.5 :** Plattelandsvrouwen Nederland; **13.5 :** St. Joseph d'Uccle; **27.5 :** Koninklijk Atheneum Mol; **1.6 :** Leraars land- en tuinbouw Torhout; **18.6 :** Stichting Lodewijk De Raet; **24.6 :** Collège St. Hadelin.

## Georges Debunne

M. Georges Debunne, secrétaire-général de la Fédération Générale du Travail de Belgique (F.G.T.B.) a été élu le 23 avril 1982, par les délégués au Congrès de La Haye, Président de la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.).



## Richard Burke (Irlande)

Né le 29 mars 1932 à New-York

Docteur en lettres et avocat  
1969 : élu député de Dublin-sud Porte-parole du Fine Gael pour les Postes et Télégraphes

1973 : réélu député et nommé Ministre de l'Education

1976 : membre de la Commission des Communautés européennes (Commission Jenkins) chargé des affaires fiscales, des consommateurs, des transports et des relations avec le Parlement européen

M. Richard Burke, remplace M. Michael O'Kennedy devenu ministre en Irlande



## Raymonde Dury (P.S.)

Née à Ecaussinnes le 22 juillet 1947

Licenciée en Sciences sociales de l'U.L.B.

Sociologue au secrétariat des femmes prévoyantes socialistes

Membre du Conseil de la consommation (1971-1976)

Membre du conseil d'administration du Centre national de la coopération au développement

Membre du comité directeur du Conseil belge du Mouvement Européen

Membre du secrétariat du groupe socialiste au Parlement Européen

Entrée au PE en avril 1982, en remplacement de M. F. Delmotte